

*Initiatives ministérielles*

provinces, un autre signe de la diminution de l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de ces importants programmes nationaux.

Je pourrais vous donner bien d'autres exemples, monsieur le Président, et je sais que vous en connaissez vous-même, mais je ne veux pas m'éloigner trop du fond du projet de loi C-48 dont nous sommes maintenant saisis. L'objectif visé, cependant, est tout à fait clair. Comme dans les autres cas, le gouvernement abandonne ou commence à abandonner les Canadiens et les programmes qui les unissent.

L'autre exemple très clair que je me dois de mentionner est celui des Postes canadiennes. En tant que critique en la matière pour le Nouveau Parti démocratique, il s'agit là d'une question qui me tient beaucoup à coeur. Tous les habitants des régions rurales du pays savent que les Postes canadiennes, avec l'appui du gouvernement, abandonnent les régions rurales. On ferme de plus en plus de bureaux de poste et un nombre croissant de services sont assurés par le secteur privé dans des régions où la présence fédérale fait cruellement défaut.

Lentement et subrepticement, le gouvernement enlève aux Canadiens la possibilité de compter sur leur gouvernement pour donner l'exemple, leur tracer la voie, les aider et les guider. Les Canadiens ne sauront plus bientôt vers qui se tourner pour se tirer d'affaire quand ils auront des ennuis, parce que le gouvernement ne veut pas les aider à se bâtir un avenir.

Je sais que c'est l'attitude typique des conservateurs. Nous les avons déjà entendus dire qu'il fallait ficher la paix aux contribuables et réduire l'intervention gouvernementale à un niveau insignifiant. Mais quand les Canadiens ont besoin de son aide, le gouvernement n'est plus là pour leur prêter mains-forte.

La manière conservatrice ne fonctionne pas parce que ce retrait de l'État s'est accompagné d'une augmentation du coût de l'administration publique. Notre dette nationale augmente sans cesse et le fardeau des contribuables continue de s'alourdir tandis que le soutien de l'État diminue.

• (1750)

C'est scandaleux. Le projet de loi C-48 que nous étudions aujourd'hui illustre bien cet état de choses et cadre parfaitement avec cette vaste politique que nous

détestons tous, si je ne m'abuse. En proposant d'emblée de réduire encore une fois sa participation au programme de l'assurance-récolte, le gouvernement fédéral revient d'autant sur l'engagement qu'il a pris envers les agriculteurs et les habitants du Canada rural.

Si ce projet de loi est adopté, et il le sera très certainement à cause de notre gouvernement majoritaire, il fera passer de 45 à environ 27,5 p. 100 la part du fédéral. Le gouvernement fait ainsi payer plus cher aux provinces leur participation au programme de l'assurance-récolte. C'est une initiative qui pourrait obliger les agriculteurs à assumer un plus grand pourcentage des coûts de cette assurance, et cela pour deux raisons. La première, c'est la conception même du programme et la deuxième, c'est le fardeau financier supplémentaire imposé aux provinces, qui se traduira plus tard par la réduction de la part des recettes qui sera consentie aux petites localités et aux municipalités rurales.

Ces préoccupations sont clairement exprimées par le Syndicat national des cultivateurs dans un mémoire présenté au comité gouvernemental chargé de l'étude du projet de loi. Je cite un court extrait de ce mémoire:

Le dernier budget fédéral faisait état d'une réduction de 90 millions de dollars des montants dépensés au titre de l'assurance-récolte en 1989-1990 et annonçait une autre réduction de 110 millions pour l'année financière 1990-1991. Cette réduction de la contribution fédérale, équivalant à la part des primes d'assurance-récolte payées par les provinces, jusqu'à concurrence de 25 p. 100, créerait des inégalités entre les provinces et entre les producteurs. L'accroissement du fardeau imposé aux provinces frappera les provinces les plus pauvres et créera des disparités entre les régimes offerts dans les différentes provinces.

Selon le projet de loi actuel. . . les contributions fédérales seront fonction des pertes déclarées chaque année. Les producteurs inscrits devront payer la totalité de leurs primes chaque année, mais les gouvernements fédéral et provinciaux ne verseront leur contribution respective aux régimes provinciaux que si les circonstances l'exigent. Nous prévoyons que certaines années, la part des producteurs représentera beaucoup plus que la moitié de l'argent versé aux régimes d'assurance-récolte. Les caisses pourraient donc très bien être vidées chaque année, obligeant les régimes à accroître le taux des primes, ce qui, dans d'autres circonstances, ne serait pas le cas.

Le Syndicat national des cultivateurs recommande que la part du gouvernement fédéral au régime d'assurance-récolte soit accrue chaque année jusqu'à représenter les deux tiers des primes. Les producteurs paieraient l'autre tiers et les provinces assumeraient les frais d'administration du régime.

L'industrie agricole appuie cette recommandation et le gouvernement doit en tenir compte. Même avec les amendements qui ont été acceptés jusqu'ici, ce projet de